

ABONNEMENT.

Saumur:	
Un an	30 fr.
Six mois	18
Trois mois	9
Poste:	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne:
 A SAUMUR,
 chez tous les Libraires;
 A PARIS:
 Chez DONGRE et HULLIER,
 Place de la Bourse, 33;
 A EWIG,
 Rue Fléclier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	30 c.
Réclames	30
Faits divers	75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et non payées,
 sauf restitution dans ce dernier cas;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne:
 A PARIS,
 chez MM. HAYAS-LAVITTE et Co,
 Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
 bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

6 Juillet 1880.

Chronique générale.

AU PALAIS-BOURBON.

Hier, à une heure, la gauche républicaine de la Chambre s'est réunie pour discuter le projet d'amnistie, renvoyé par le Sénat.

La réunion n'a pas adopté une décision formelle. Mais l'avis général est qu'il importe de trouver une transaction.

A l'Union républicaine, on propose de reprendre l'amendement Labiche. Mais dans la gauche beaucoup de membres estiment que l'amendement Labiche risque fort d'être repoussé de nouveau par le Sénat, que dès lors mieux vaut trouver un accommodement qui respecterait le principe même de l'amendement Bozérian.

C'est dans ce sens que les mêmes membres proposent d'amalgamer les deux amendements. Les assassins et les incendiaires seraient exceptés de l'amnistie; mais le gouvernement serait chargé d'indiquer ces exceptions, et, pour les indiquer, il ne serait pas lié par les qualifications des jugements des conseils de guerre.

Le cabinet n'a pas encore pris parti sur cette combinaison; quelques ministres la trouvent bonne, mais M. Cazot oppose des objections tirées de l'ordre juridique. Puis on réplique que c'est charger le gouvernement d'une bien lourde responsabilité, que d'ailleurs il a décidé de laisser à la Chambre sa pleine liberté d'action.

A leur tour, les auteurs de la proposition disent qu'il est impossible au gouvernement de se désintéresser dans une question dont lui-même a pris l'initiative.

La séance s'ouvre à deux heures. M. Belmont préside.

Vers deux heures et demie, arrive le ministre de l'intérieur. Il dépose sur la tri-

bune le projet du Sénat; aussitôt la commis-
 sion d'amnistie se réunit.

M. Gambetta ne préside pas, parce qu'il confère avec les sénateurs du centre gauche au sujet de l'amnistie.

A l'avant-dernière séance de la Chambre, M. de Soland a demandé à M. le ministre de la justice compte de l'usage qu'il a fait de son droit de nomination et de révocation, et aussi des instructions qu'il a données pour l'exécution des décrets du 29 mars, instructions qui ont provoqué la démission d'un grand nombre de magistrats.

L'orateur dit que ces magistrats indépendants sont remplacés par des avocats obscurs dont le seul mérite est de se dire républicains. Il constate que les magistrats démissionnaires ont sauvé l'honneur de la magistrature, et leur envoie l'expression de la reconnaissance du pays.

M. de Soland critique de la façon la plus vive et les révocations des magistrats et les choix qui ont été faits pour les remplacer. Il dit que jamais un garde des sceaux n'a demandé l'exécution en masse de la magistrature et que, parmi ses prédécesseurs, M. Cazot pourrait choisir un meilleur modèle que Danton.

M. Martin-Feuillée, sous-secrétaire d'Etat au ministère de la justice, proteste contre les accusations formulées par M. de Soland. Il rappelle que les magistrats révoqués s'étaient mêlés à la politique réactionnaire ou avaient fait montre d'opinions royalistes; quant aux magistrats démissionnaires, le gouvernement ne leur avait donné d'autres instructions que de veiller au maintien de l'ordre et de défendre le grand principe de la séparation des pouvoirs. Le gouvernement ne peut admettre que ses actes soient jugés par les tribunaux.

C'est un acte de félonie, dit l'orateur, que d'accepter des fonctions d'un gouvernement dont on est l'ennemi. Quant au gouvernement, il ne demandera jamais aux magistrats rien de contraire à l'honneur et au devoir professionnel.

M. de Soland monte de nouveau à la tribune et reproche au gouvernement de rétablir en fait les commissions mixtes, puisqu'il prétend dicter ses conclusions au ministère public. La seule différence, c'est qu'autrefois on proscrivait les républicains, et qu'aujourd'hui on proscrit les Jésuites.

M. Floquet fait une charge vigoureuse contre les commissions mixtes qui ont appliqué arbitrairement les peines de la déportation et de l'internement à 44,000 individus. Or, aucun de ces magistrats n'a donné sa démission et quelques-uns siègent encore dans nos cours et nos tribunaux.

Après un discours très-vif de M. Paul de Cassagnac, auquel répond M. Madier de Montjau qui félicite les commissions mixtes, la discussion générale est close.

On craint sérieusement dans les régions officielles que des manifestations ne se produisent à la suite du vote du Sénat.

Il souffle un vent d'émeute sur les hauteurs de Belleville et de Montmartre.

Nous croyons savoir que des instructions ont été données dimanche au général Clinchant, gouverneur de Paris, en vue de réprimer vigoureusement toute tentative de manifestation qui viendrait à se produire dans la rue le 14 juillet.

Les maires de Paris, ayant sollicité le concours de leurs concitoyens pour la fête du 14 juillet, ont reçu un grand nombre de lettres de refus motivées par les actes arbitraires du gouvernement.

Dimanche a eu lieu, dans la 2^e circonscription de Dunkerque (Nord), l'élection d'un député.

M. Bergerot, conservateur, a été élu par 6,670 voix, contre M. Clayes, républicain, qui en a obtenu 4,724.

Il y a eu 11,464 votants sur 14,730 inscrits.

On prétend qu'une circulaire aurait été envoyée par le ministre des cultes à tous les archevêques et évêques de France pour les informer qu'ils ne sauraient donner asile dans leurs palais aux membres des congrégations dispersées.

Le gouvernement de la République, qui approuvait, il y a dix ans, les évêques de transformer leur demeure en ambulances pour y recueillir nos blessés, voudrait aujourd'hui leur interdire d'y donner l'hospitalité à des proscrits. Avons-nous besoin de dire qu'aucune « loi existante » ne justifie une prétention pareille.

Quand, après le 4 septembre 1870, M. Crémieux fut envoyé à Tours pour y représenter le gouvernement d'alors, il se rendit à l'archevêché, encombré de blessés et de malades, et il demanda asile au cardinal Guibert, qui lui répondit avec un sourire dont la bonhomie ne dissimulait pas la malice: « Mon palais est un hôpital; je puis bien y recevoir la République... »

Au scrutin populaire du canton de Genève (Suisse), le projet de loi sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat a été repoussé par 9,306 voix contre 4,064.

Les choses restent donc dans l'état présent.

Nous donnions hier un extrait du *Mot d'Ordre*, journal radical, condamnant à l'exquise maladresse du gouvernement dans sa façon d'expulser les Jésuites de leur domicile.

Voici ce que dit, de son côté, une feuille républicaine plus modérée, le *Grand Journal*:

« Le conflit soulevé par l'application des décrets et qui a produit, quoi qu'on en dise, une vive et profonde émotion dans toute la France, entre dans sa deuxième phase. La première épreuve, qui était la plus délicate, a été franchie sans encombre d'abord, parce que le gouvernement avait pour lui la force et qu'il croyait avoir le droit, ensuite

FEUILLETON DE L'ECHO SAUMUROIS.

L'ORPHELINE DU 41^e

(Suite.)

Toutes ces alternatives douces et pénibles qui m'oppressaient m'étaient un vrai supplice. L'idée que M. de Savors me détestait me vint. J'essayai de le lui faire avouer, il le nia. Je persistai à le croire. Un lambeau de causerie, surpris de mon balcon entre ces messieurs qui fumaient sur la terrasse, m'assura qu'en effet il ne me détestait pas.

— C'est étonnant, disait Lucien Fromy. Comment interpréter différemment l'exhibition de ma personne à madame Perronet, trois fois la semaine. Le type de cette brave fermière de vaudeville saisi, je pensais en être quitte. Qui-dà! on m'y reprendra tant et tant que, ma parole! je commence à m'imaginer que l'oncle Claude me traîne, dans ce château, que Jupiter confonde, non pour une étude d'après nature sur madame, mais pour une prise de cœur sur mademoiselle!

— Ressemble-t-elle à sa mère?
 — Dissemblance prodigieuse. La fille serine la gamme du piano, tandis que la maman n'exécute que les gammes du ménage. Blanche est une bonne enfant.

— Ne lui trouves-tu pas, avec ses longues boucles anglaises, un faux air de saule pleureur incliné sur un mausolée de marbre blanc?... non noir. Car mademoiselle Blanche peut dire: *Nigra sum*, sans pouvoir ajouter: *sed formosa*. Mari d'un mausolée! Ça s'ajuste avec ce qu'ont établi mes prédécesseurs.

— Qu'ont-ils établi?
 — Que le mariage est le tombeau de l'amour.
 — Ou le berceau de l'estime, reprit le comte.
 — Ah! oui, parlons-en des unions à la mode du siècle, ni vu ni connu, nous le sommes... J'ai la divination que si je laissais faire l'oncle Claude, je m'éveillerais, un de ces matins, l'époux de mademoiselle Perronet.

— C'est douteux... Je ne vois pas quelle autre... A moins que... Sapristi! mon oncle se fourvoie s'il présume que je consente à épouser une de ses nièces à la mode de Bretagne, qui habite je ne sais plus quel trou du Morbihan, et que j'ai aperçue entre deux portes à une soirée chez un sous-préfet de troisième classe, dans je ne sais quelle vilennie du même département. Ah! cher Maurice, des nièces à taille de girafe, dont les bouches paient l'impôt des portes et fenêtres. Plutôt que de m'enchaîner à ces colonnes vivantes, j'émigrerais en Amérique.

— L'oncle Claude ne te destine pas ces nièces-là.

— Ce serait un abus de confiance, un crime

prémédité. Il a en réserve une gentille petite femme, prétend-il, et dont il me répondra. Sa gentille petite femme n'a pas de fortune, mais lui, l'oncle Claude, et M. et madame Merrey, s'engagent à la doter.

— Et tu n'as aucune idée de celle qu'il...

— M'élève à la sourdine? non, non, mille fois non!

— T'a-t-il confirmé que ce fût une nièce?

— Pas positivement, mais on ne dote que ses parents.

— Eugène Merrey a bien doté Blanche Perronet.

— Un n'est pas la foule. Et cette vieille perruque originale ne lui a donné que quarante mille francs. J'en demande, moi, quatre-vingts, parce qu'avec environ seize que je puis gagner, net de toute contribution artistique, nous pourrions, à moyenne hauteur de l'entresol, beurrer, mon épouse et moi, notre pain quotidien.

— L'oncle Claude les a promis?

— Apporte au total la quote-part, et la jeune personne te sera accordée, m'a-t-il répondu avec une finesse diplomatique.

— Si c'était...

— Qui?

— Mademoiselle David?

— Mademoiselle David? L'oncle Claude ne m'en a jamais parlé.

— Ça m'étonne, car il l'affectionne comme une fille et la famille Merrey la traite comme son enfant.

— Tu me sers le fiel du poisson de Tobie! Les écailles me tombent des yeux! fit le romancier, qui jeta son cigare dans la haie et se mit à marcher pensivement.

Le comte le suivit et je ne saisis plus que quelques phrases décousues quand ils passaient le balcon. Un instant ils s'arrêtèrent. Lucien Fromy parlait toujours. M. de Savors, les yeux sur lui, pesait la signification et la portée de chacun de ces mots.

— Maurice, l'oncle est l'auteur unique de ce petit arrangement. La jeune fille n'y collabore pas. L'autre jour elle répondait à Claire, qui lui demandait: Aimes-tu l'ami Lucien? un « beaucoup » significatif.

» Règle générale féminine: toute femme qui avoue ainsi simplement qu'elle vous aime avec ce formidable adjectif, est une femme qui vous dit clairement, en refrain de Marguerite: Je ne vous aime pas du tout; tel que nous le voudrions, s'entend.

— Tu es modeste... ou la jeune fille ne le connaît pas. Tu la trouves peut-être de trop inférieure condition?

— Halte-là! Maurice de Savors, comte de Savignan, la modeste n'est pas mon défaut; mais pas davantage ma qualité dominante. La fille du capitaine David, chevalier de la Légion d'Honneur,

parce qu'il se trouvait en face de gens qui n'étaient nullement disposés à employer d'autre moyen que celui d'une résistance passive. Mais il n'en sera peut-être pas de même de la seconde période, de la période juridique qui commence. Déjà, le président du tribunal civil de Lille a rendu une ordonnance dont les considérants sont loin d'être favorables au préfet de police.

» Evidemment la décision de ce magistrat ne préjuge pas celle du tribunal et encore moins celle de la cour, mais elle est un symptôme significatif de la situation d'esprit dans laquelle se trouve une grande partie de la magistrature par rapport aux décrets....

» Dès à présent, il faut le reconnaître, on est allé à l'encontre du but, et sans prétendre que nous sommes à la veille de nos anciennes guerres religieuses, on peut affirmer que les mesures prises contre ces congrégations leur ont donné une popularité qu'elles n'avaient pas.... »

Les démentis ont continué à pleuvoir sur les assertions de l'Agence Havas. Partout les Jésuites ont résisté légalement aux décrets illégaux, partout ils ont été acclamés par la foule respectueuse.

Oui, l'émotion a été générale, elle a gagné les exécuteurs eux-mêmes. A Quimper, un agent de police s'est jeté en pleurant dans les bras d'un Père qu'il allait arrêter, lui demandant pardon. A Paris, un agent disait avec indignation : « Je suis obligé d'arrêter un Père, qui, il y a quelques jours, a donné des habits de première communion à mon enfant. » Courageux jusqu'au sacrifice, une vingtaine de gardiens de la paix ont donné leur démission pour n'avoir pas à se mêler à la honteuse besogne républicaine.

Samedi, sous la présidence de M. Aubépin, est venu, devant la chambre des référés, le référé introduit à la requête de M. Guilhermy, de la Compagnie de Jésus, contre M. Andrieux, préfet de police.

M. Benoist, avoué, assisté de M. Falateuf, avocat, développe l'assignation au nom de M. Guilhermy contre M. Andrieux, préfet de police.

L'assignation est basée sur la violation de domicile. M. Benoist explique que la Société civile, fondée en 1870, propriétaire de l'immeuble de la rue de Sèvres, existe réellement et qu'elle agit comme telle. Il cite comme preuve l'emprunt fait par la Société au Crédit foncier.

La Société demande à être réintégrée dans ses immeubles, réservant les dépenses.

M. Quesnay de Beaurepaire, substitut de la République, au nom du préfet de police, élève le déclinatoire d'incompétence.

M. Durier, avocat de M. Andrieux, dit que le préfet de police a agi en vertu des lois en vigueur et notamment en vertu des décrets du 29 mars 1880.

Il demande à la justice de ne pas entraver ce qui a été fait par le pouvoir administratif.

M. Benoist réplique.

Le président donne acte aux parties : Vu la gravité des principes en cause et l'importance de l'affaire, renvoyons les parties à l'audience de la 1^{re} chambre de mercredi prochain, jugeant en état de référé.

On assure que M. Grévy qui, au milieu de tous ces événements, ne néglige point ses intérêts, vient d'acheter une forêt assez considérable dans l'Est de la France.

Comme le général Farre s'exprimait en termes très-vifs sur les Jésuites, un sénateur de droite, indigné de ce langage, lui dit d'un ton sec : « Général, vous en parlez autrement quand vous alliez, il y a douze ans, placer votre fils rue des Postes, pour le faire préparer par les Jésuites à l'École polytechnique ! »

Le général tourna le dos sans rien répondre.

La Gazette de France nous apprend que jusqu'à ce jour QUATRE-VINGT-QUATRE magistrats du parquet ont donné leur démission à l'occasion de l'exécution des décrets.

Jeudi soir, de 9 à 11 heures, des désordres se sont produits à Toulouse.

Deux cents voyous ont parcouru la ville en criant : « Vive la guillotine ! A la lanterne les aristos ! » Nous n'avons pas besoin de dire que la police, pleine d'indulgence pour ces misérables, n'a arrêté que ceux qui répondaient à ces cris de mort par ceux de : Vive les Jésuites ! Vive la liberté !

Quand de pareils faits se produisent par la faiblesse ou la complicité du gouvernement, une révolution est proche. C'est par ces manifestations que commencent toujours les révoltes.

On lit dans les Tablettes d'un Spectateur : Des dépêches de Nîmes et de Toulouse, parvenues ce matin, font craindre des troubles sérieux dans ces deux villes, à propos de l'exécution des décrets sur les congrégations religieuses.

Nous avons reçu le télégramme suivant : « La population campe nuit et jour devant l'établissement des Récollets. »

Le préfet du Gard télégraphie d'heure en heure au ministère de l'intérieur, depuis hier.

Une scène ignoble s'est passée vendredi au Havre ; elle réjouira messieurs nos ministres !

Cinquante Pères Jésuites, chassés du noviciat de Châteaugontier, arrivaient vendredi soir au Havre par le bateau de Caen. C'était pour la radicaile une belle occasion de les insulter.

Voici les faits tels que les raconte le Courrier du Havre :

Il est désagréable de surprendre une confidence d'homme à homme, dont vous faites les frais. Un mobile indéfinissable m'avait poussé à écouter ce qu'on pensait de moi. Mais si j'étais flattée d'avoir l'estime du comte, il s'en fallait que je le fusse des observations de ces messieurs. Les projets de mariage de l'oncle Claude, auxquels je ne croyais pas, ne m'allaient pas mieux. Si le romancier faisait de nécessité vertu, je n'en pouvais mais, et ne voulais pas du tout de lui. Il me ressemblait trop.

A l'heure de la promenade, j'échappai à son information en sortant seule sans avertir où je me rendais.

Coupant en ligne droite le bois de sapins qui bornait la propriété, je m'enfonçai sous les taillis de noisetiers, gagnai la vallée, et longeai une prairie dont les bords se baignaient dans un cours d'eau sinueux et nonchalant, qu'une bouffée de brise envoyait lécher les pieds des aulnes et des roseaux. Le vent du sud, ondulait les hautes herbes, découvrait la flore sauvage épanouie et semée dans la verdure : la prairie était un lac de fleurs.

J'errai par les sentiers que les pâtres et les troupeaux avaient tracés en méandres capricieux dans le vert tapis. On était en été et dans une de ces journées où la Bretagne, qui n'a pas souri aux efflorescences d'un printemps frileux et humide, déploie orgueilleusement ses richesses. Les prés, les clefs, les courtils, les vergers voisins produ-

« Dès que le navire se fut rapproché de la jetée, un groupe nombreux d'individus, paraissant obéir à quelques meneurs, se mit à proférer les paroles les plus injurieuses pour les ecclésiastiques qui couvraient le pont du navire. On n'entendait que ces mots : « Quelles gueules ! les cochons ! Il faut les f... à l'eau ! »

» Le colonel du 149^e de ligne qui, remarquons-le bien, était en promenade par hasard sur la jetée, en voyant les dispositions peu rassurantes de quelques-unes de ces personnes, obéit à son devoir de militaire et d'homme de cœur. Il suivit la foule, disposé à prêter son appui aux religieux, dans le cas où ils seraient attaqués ou injuriés.

» Quand les religieux furent débarqués, M. le colonel du 149^e serra la main à quelques-uns d'entre eux.

» Ce témoignage de sympathie, qui en somme ne regardait personne, eut le don d'exaspérer les manifestants radicaux. A partir de ce moment, ils prirent le colonel à partie, non par des injures directes, mais par des haussements d'épaules, par des ricanements insolents.

» Le colonel, serré de près, ne pouvant ni avancer ni reculer, invite la police et la gendarmerie à lui frayer un passage.

» La foule s'écarte, mais se masse immédiatement derrière le colonel, qu'elle escorte dans la rue de Paris, se grossissant sans cesse de tous les badauds qui accourent pour se rendre compte de l'événement et de tous les voyous et les braillards enchantés de faire une manifestation radicale.

» Le spectacle de toute cette foule s'acharnant à la poursuite d'un homme est tellement hideux dans sa lâcheté, que quelques personnes, ne pouvant contenir leur indignation, s'écrient : « A bas la canaille ! à bas les voyous ! »

» Deux personnes, dont nous regrettons d'ignorer le nom, viennent se ranger aux côtés du colonel de l'Espée. Un magistrat — que nous ne désignerons pas et pour cause — se fait aussi un devoir d'escorter le colonel.

» Cependant la foule grossit toujours. Les chants et les cris prennent des proportions formidables et l'on heugle *Beau Nicolas* avec frénésie. En certains endroits éclatent des altercations entre les manifestants et des citoyens qui les désapprouvent. Des groupes se forment. Arrivé en face de la poste, M. le colonel détache alors un gendarme pour aller chercher le poste de la caserne, qui arrive la baïonnette au canon. Il se déploie en tirailleurs, repousse la foule et dégage les personnes courageuses qui, ayant protesté, étaient entourées par les braillards. M. de l'Espée, qui avait dégagné, se promenait en attendant que le chemin fût libre.

» Au bout de dix minutes, le colonel, escorté du piquet de soldats, se dirigea vers la caserne. Mais la foule se reforma et les vociférations recommencèrent de nouveau.

» Puis les soldats sont rentrés avec leur chef dans la caserne dont la porte se referme.

» La meute des braillards et des voyous

persistant à faire du tapage devant la caserne, les soldats sont sortis et l'ont fait culer. »

Le colonel dont il est ici question est M. de l'Espée, frère du préfet qui a été assassiné par les communards à Saint-Etienne, il y a dix ans.

Nous voyons bien que de braves soldats ont protégé leur chef contre les insultes de la radicaile ; mais nous voyons aussi que M. de l'Espée ne parle nullement de la police.

Avec sa campagne contre les congrégations, le gouvernement s'exerce tout entier dans les passions révolutionnaires, les passions plus honteuses. Si, ce qu'à Dieu ne plaise, il y avait du sang versé, il devrait en imputer lui-même la terrible responsabilité.

Les trois principaux personnages qui ont coopéré à l'exécution des odieux décrets du 29 mars sont :

M. Constans, ministre de l'intérieur ; M. Andrieux, préfet de police ; M. Caubet, chef de la police municipale.

Or, ces trois personnages appartiennent à la franc-maçonnerie, société secrète non autorisée.

Le F. Constans est vénérable honoraire des loges maçonniques de Toulouse.

Le F. Andrieux est chevalier Kados.

Le F. Caubet est vice-président du même conseil suprême du Grand-Orient.

LES RELATIONS DIPLOMATIQUES ENTRE LE SAINT-SIÈGE ET LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Malgré les démentis les plus formels, nous affirmons qu'on peut considérer la rupture des relations diplomatiques entre le Saint-Siège et la France comme un fait accompli.

Le Sacré-Collège a provoqué cette détermination de Léon XIII. Le Souverain-Pontife eut désiré attendre encore ; il voulait aller jusqu'aux extrêmes limites de la patience. Mais ce n'était pas possible. Le 30 juin, le Nonce télégraphia au Vatican les événements de la veille et de la matinée. Il reçut immédiatement une dépêche diplomatique contenant l'ordre de demander ses passeports et de quitter la France. Le même jour, dans la soirée, le Nonce, qui n'a d'ailleurs eu jusqu'ici que des rapports très-courtois avec M. de Freycinet, demandait une entrevue au ministre des affaires étrangères.

Dans toutes les négociations qui avaient eu lieu depuis la publication des décrets, le Pape s'était toujours bercé de l'espoir que le gouvernement reculerait devant des actes odieux. En vérité, au Vatican, on ne croyait pas que l'on en viendrait à l'exécution.

Le nonce fit part à M. de Freycinet des ordres qu'il venait de recevoir. Le ministre parut très-contrarié ; il ne pensait point que Léon XIII prendrait fait et cause pour les Jésuites. La conférence se prolongea assez longtemps, et le Nonce, avant de partir, télégraphia de nouveau à Rome, du ministère même, pour dire qu'il lui semblait opportun de suspendre son départ. Cet ajourne-

peut, sans soulever l'opinion publique, épouser Lucien Fromy, simple sujet français dépourvu de toute distinction sociale.

Le comte murmura une longue réplique, mais si bas que je ne pus même à peu près la deviner.

— Je l'ai bien observée, reprit plus haut le romancier. Lors de notre arrivée, c'était une petite pensionnaire ; depuis ce dernier mois, il y a métamorphose, éclosion, épanouissement. Elle me semble grandie, formée de taille, moins pétulante dans sa vivacité et ayant plus d'indécision dans les mouvements. Elle court, elle marche ; elle riait à trente-deux perles, elle sourit ; son regard intelligent a le rayonnement aussi brillant, aussi ouvert, mais plus hésitant, plus doux. Bref, c'est une jeune fille... qui me conviendrait mieux, certes, que les girafes du Morbihan, et, si on me la réserve, vive Dieu ! je l'épouse sans répugnance ; elle réunit les conditions indispensables pour rendre un mari satisfait de son sort.

Ces messieurs s'éloignèrent et leurs voix se perdirent sous les arbres. Revenus sur leurs pas, j'entendis encore le romancier dire :

— Ta belle cousine flatte plus, Maurice. Après ça, chacun son goût... L'estime que tu professes pour son caractère et ton éloge de son cœur me suffisent... Je m'informerai, quoique très-sûr que tu te trompes... Voici le courrier de N***... viens-tu ?

gaient à l'envi les trésors de la terre. La pomme rougissait, les blés se doraien, les maraudeurs ailés s'en donnaient à cœur joie ; nul ne les inquiétait. De cet endroit éloigné du Beuvlan, on ne découvrait ni habitation, ni église, ni village, masqués qu'ils étaient par les arbres des haies. On était loin du travail et du mouvement, dans une complète solitude dont rien ne troublait la tranquillité, si ce n'est le bruit sec causé par la chute des fruits mûrs, se détachant de l'arbre et roulant sur le gazon des prés, et le bourdonnement des abeilles, qui regagnaient la ruche, gorgées des sucés dérobés aux champs de sarrasin, dont les acres senteurs saturaient l'air d'un parfum de miel.

En cette saison de l'année, la Bretagne est sans rivale. Les autres campagnes n'offrent pas son harmonie naïve née d'oppositions et de contrastes. Chez elle, le granit dresse ses rugueux rochers dans la plaine cultivée. Le dolmen gaulois sert de base au calvaire chrétien. A l'ouest, se dessine un horizon restreint par une chaîne de montagnes pyrénéennes ; au midi, une perspective infinie enchante les yeux. L'hiver, la Bretagne est un étang ; l'été, un bocage. On l'admire un mois, on se lamente d'y habiter le reste de l'année. Mais toujours ses fils l'aiment et ses poètes la chantent.

La nature parle à l'âme. Dans ce tableau suave de poésie sereine, la vie débordait. Elle bouillon-

nait à torrents dans chacune de ses incarnations, elle émanait des brindilles d'herbes, du cheveu nouveau, de la pierre, elle chantait dans le silence aux mille voix de la solitude ; elle éclatait de toutes parts. J'en étais enveloppée, je l'aspirais ; elle imprégnée de son principe, il me semblait que mon cœur battait plus vivement et que j'avais en moi, tant je me sentais d'énergie et de vitalité, la force du levier que demandait Archimède pour soulever le monde.

(A suivre.) AUGUSTA CORREY.

Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE (juin 1880) ; à 60 centimes par numéro mensuel. — Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Le Magasin pittoresque (rédacteur en chef, M. Edouard Charton) contient, dans son numéro de Juin, les articles suivants :

Le Lac du Bourget ; — Carte des monuments mégalithiques en France ; — le Major Davel ; — Pendules et horloges mystérieuses ; — le Locataire des demoiselles Rocher (nouvelle) ; — le Serpent fouetteur ; — Histoire du costume en France (suite) ; — un Arabe merveilleux ; — l'Art chez soi ; — etc.

Dessins de Henri Girardet, de Drée, Gilbert, Lancelot, Freeman, Sellier, Godard, etc.

Abonnement d'un an. — Paris, 7 fr. ; départements, franco, 8 fr. 50.

Un numéro mensuel. — Paris, 60 c. ; départements, 70 c.

ment a pour motif les considérations suivantes :

Il paraît que le gouvernement serait dans l'indécision la plus complète relativement à la dispersion des autres congrégations non autorisées. Ses propres juristes lui ont donné des appréciations fort inquiétantes au sujet de son droit de procéder à cette dispersion.

Parmi ces congrégations, en effet, il en est qui, à différentes époques, ont traité avec l'Etat, soit pour les missions qui leur étaient officiellement confiées, soit en signant des baux pour l'exploitation de terrains. Ces baux ont été signés par les supérieurs de couvent, au nom de la communauté.

Il n'est pas douteux, — si ces congrégations excitent, devant les tribunaux, de la question de violation de domicile et de propriété par l'Etat, c'est-à-dire par ceux-là mêmes qui lui ont loué ou vendu cette propriété, — que les tribunaux fassent droit à des réclamations aussi bien fondées.

En admettant même que les tribunaux refusent de voir dans ces traités de vente ou de location une reconnaissance implicite des dites congrégations, il serait impossible de ne pas leur accorder de gros dommages et intérêts pour la violation desdits traités.

Les Trappistes, par exemple, ont conclu avec l'Etat onze traités, dont les deux derniers ont été signés sous la République actuelle et — circonstance grave — sur ces deux, il y en a un qui est corroboré par une loi votée par les Chambres existantes.

En présence des tergiversations du gouvernement, le Nonce a suspendu son départ afin d'attendre la suite de l'exécution des décrets. (Tablettes.)

Chronique militaire.

Le ministre de la guerre vient de transmettre des ordres aux commandants de corps pour que des salves d'artillerie soient tirées dans toutes les villes de France où se trouvent des pièces d'artillerie, dans la journée du 14 juillet.

Trois salves, de vingt et un coups de canon chacune, seraient tirées : l'une à huit heures du matin, l'autre à midi, la troisième à neuf heures du soir.

Les musiques militaires doivent, en outre, contribuer partout aux réjouissances organisées par les municipalités.

Il est question de faire dissoudre, dans les départements, les sociétés musicales qui refuseront leur concours à la fête du 14 juillet.

Voilà la politique qui se fourre dans les cornes à piston.

Nous ne saurions trop engager les dites musiques, qui ne se sentent aucun goût pour la *Marseillaise* et le *Ça ira*, à se montrer indépendantes. C'est si honorable, de ce temps-ci, d'être frappé par le gouvernement ! Et puis, de quel droit dissoudrait-on des gens qui se réunissent pour faire de la musique ?

M. le ministre de la guerre a décidé que la formule de réception des militaires gradés sera désormais modifiée comme suit :

« De par le Président de la République, officiers, sous-officiers, caporaux ou brigadiers et soldats, vous reconnaissez, etc. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Par décrets insérés à l'Officiel, les élections pour le renouvellement de la prochaine série sortante des conseillers généraux et des conseillers d'arrondissement sont fixées pour toute la France au dimanche 1^{er} août. Le scrutin de ballottage aura lieu le dimanche suivant.

M. Rebière, percepteur de Prissac (Indre), 4^e classe, est nommé à la perception de Distré (Maine-et-Loire), 3^e classe.

LES MUSIQUES DU DEPARTEMENT.

Le département de Maine-et-Loire compte trente et une sociétés musicales (dix-huit musiques d'harmonie et treize fanfares), savoir :

Musiques d'harmonie : Angers, Bauge, Beaufort, Chalonnes, Cholet, Corné, Cornillé, Doué, Jazé, le Lion-d'Angers, Noyant, Pouancé, Saumur, Saint-Georges, Segré, Trélazé, Vihiers, Vivy.

Fanfares : Brissac, Brain-sur-l'Authion, Denée, Mazé, la Membrolle, Mozé, Mûrs, la Poissonnière, les Ponts-de-Cé, les Rosiers, Saint-Saturnin, Soullaines, Villevêque.

Représentation de M. Saint-Germain

De la Comédie-Française, du Vaudeville et du Gymnase.

M. de Langlay, l'administrateur des belles et sérieuses tournées artistiques parisiennes, dont le nom, en haut de l'affiche, nous a toujours assuré de brillantes représentations par les artistes hors ligne qu'il nous a sans cesse amenés, revient avec M. Saint-Germain qui a fait cet hiver sa première tournée artistique avec *Jonathan*. C'est avec le dernier succès du théâtre du Gymnase, *L'Amiral*, que M. Saint-Germain revient dans les villes où il a été si chaleureusement accueilli. Tout en choisissant un spectacle presque entièrement nouveau, il s'est préoccupé des conditions dans lesquelles il faisait cette seconde tournée. M. Saint-Germain a voulu que le public, certain de voir un spectacle à la fois charmant et amusant, pût être sûr de sa valeur délicate et morale.

Nous ne citerons pas les articles louangeurs faits par la presse tout entière sur un comédien d'un talent incontestable et incontesté, que la province connaît aujourd'hui et a si chaudement applaudi, nous présenterons toutefois les artistes qui accompagnent le premier sujet du Gymnase :

M^{me} Prioleau, dont la réputation est bien connue, aussi bien en province qu'au théâtre du Gymnase de Paris, où elle a fait de si belles créations ;

M^{lle} H. Bilhaut, une des meilleures soufettes qu'ait eues notre second Théâtre-Français, l'Odéon, et que la province a également applaudie ;

M. Aniaury, cet héritier de Delaunay, réengagé par la nouvelle direction de l'Odéon ;

M. Strintz, transfuge du théâtre du Palais-Royal, aujourd'hui pensionnaire en grande réputation au théâtre de Saint-Petersbourg ;

Enfin, M^{lle} Riel, cette charmante jeune première du Vaudeville, la fiancée de *Jonathan*, qu'on a partout redemandée.

C'est avec ces artistes d'une valeur réelle que M. Saint-Germain donnera sa représentation à Saumur jeudi prochain 8 juillet.

Cette représentation sera composée :

1^o De l'œuvre de M. Jacques Normand, l'auteur couronné à l'Académie française et à l'Académie des inscriptions et belles-lettres avec *L'Amiral*, comédie en trois actes, qui a été louée par tous les journaux de la capitale, et deux fois par le *Siècle* et le *Temps*. Pièce rappelant une époque heureuse, où nos armes victorieuses étaient les bienvenues chez un peuple voisin. Une intrigue charmante et des costumes exacts de la fin du dernier siècle. M. Saint-Germain joue le rôle du capitaine Marius, qu'il a créé au Gymnase.

2^o *Le Petit Fils*, une des plus aimables pièces du répertoire de Bayard, toujours jeune, et prise au vif du cœur humain, dans laquelle M. Saint-Germain joue le rôle de Théodore Darmantières, qu'il a créé au Vaudeville.

3^o *Les Deux Désespérés*, comédie originale et piquante de deux auteurs modernes, MM. Ch. Narrey et Abraham Dreyfus. Tout ce spectacle, vif, amusant et spirituel.

De plus, *Ce que dit le Public*, de Victor Hugo, et *L'Épingle sur la Manche*, de Gustave Nadaud, charmantes poésies dites par M. Saint-Germain à la salle des fêtes du Palais du Trocadéro, et qui lui ont valu les éloges les plus exceptionnels par la presse entière.

Ci-joint quelques articles de journaux : « C'est M. Saint-Germain qui joue le capitaine marseillais, et pas n'est besoin de dire qu'il s'y montre original, raffiné, varié, achevé, suivant son habitude, etc., etc. »

FOURCAUD (*La Vie moderne*). « Saint-Germain, dont il serait fastidieux de faire l'éloge, est charmant dans le rôle du capitaine Marius. »

(*La Presse illustrée*). « La pièce est jouée de verve par M. Saint-Germain, un capitaine de hussards très-imprévu et très-marseillais. »

P. VÉRON (*Charivari*). « Il est impossible de mieux dire que M. Saint-Germain, c'est un maître qu'on peut évaluer peut-être, qu'on ne peut surpasser. »

FRANÇOIS SARCET.

Petite ou grande, la presse est unanime, et citer quatre journaux, c'est en citer quarante.

CHOLET.

M. Camille Richard, membre du Conseil général et de la Chambre de commerce, vient de mourir à Cholet, où il laisse des regrets inexprimables.

Le Conseil général perd en M. Camille Richard un de ses membres les plus estimés ; laborieux autant que modeste, il apportait à l'examen et à la discussion des affaires de calme d'un esprit mûri par l'expérience, en même temps que la sûreté et l'impartialité d'un homme de jugement sincèrement dévoué aux intérêts publics.

LOUDUN.

Une graine de communards. — La semaine dernière, la gendarmerie de Loudun rencontrait dans les rues de cette ville un individu paraissant étranger à la localité.

Le maréchal-des-logis lui demanda d'exhiber ses papiers ; mais cet individu, au lieu de se conformer à cet ordre, refusa net, et répondit par des outrages les plus graves à l'encontre du gardien de la loi. Finalement il se décida, après avoir épuisé son vocabulaire ordurier, à dire que les papiers réclamés se trouvaient dans ses malles à la gare.

Le maréchal-des-logis s'offrit à l'accompagner ; mais le citoyen en question, un affreux radical, ne répondit à cette proposition que par de nouvelles injures, et déclara qu'il avait une bonne poitrine pour « recevoir des balles ».

On le conduisit à la prison, et là, en le fouillant, on trouva sur lui un couteau à vitrole, un revolver chargé, des cartouches et des balles, sans compter un moule pour fabriquer ces dernières.

Cet individu, paraît-il, avait deux passeports : l'un au nom de Tartarin, typographe, âgé de 24 ans ; l'autre en blanc. Une fois renfermé, il fit un tapage d'enfer, et menaça de briser tout ce qui lui tomberait sous la main. Peu à peu, il se calma, et vendredi le tribunal de Loudun lui infligeait un mois de prison.

CHATEAUGONTIER.

Le vicomte Henri de Sèze, arrière-petit-fils de l'illustré comte de Sèze, le défenseur du roi Louis XVI, vient d'acheter le château de Saint-Ouen, près de Chateaugontier.

Ce château, un des monuments historiques les plus intéressants de nos départements de l'Ouest, a été construit par la reine Anne de Bretagne. C'est un vrai bijou architectural de la Renaissance, qui a eu souvent les honneurs d'être reproduit par la photographie et par la gravure.

La *Gazette de Chateaugontier* paraît certaine que les jeunes châtelains vont consacrer leurs loisirs à faire restaurer, avec art, ce remarquable monument.

LE MANS.

Un affreux accident s'est produit dimanche soir au Mans. Un ballon monté a crevé en l'air. Les aéronautes ont été précipités sur le sol. Deux sont morts des suites de cette terrible chute.

Publications de mariage.

Camille Princé, corroyeur, et Marie-Louise-Juliette Soyer, couturière, tous deux de Saumur.

Rock Girod, agent d'assurances à Paris, et Marie Lange, sans profession, de Saumur.

Elie-Georges Neveu, représentant de commerce, de Saumur, et Marie-Louise Moreau, sans profession, de Chalonnes.

REVUE FINANCIÈRE.

Paris, 4 juillet 1880.

Malgré les fluctuations des cours, la situation du marché est satisfaisante. Tout indique en effet une reprise prochaine qui va s'appuyer sur une extrême abondance des capitaux disponibles. Les engagements de la place paraissent très-modérés, et malgré les réserves d'argent que les sociétés financières ont dû garder par devers elles, le taux des reports n'a guère dépassé 6 0/0.

Nos fonds publics ont regagné la plus grande partie de l'avance qu'ils avaient conquise. Le 5 0/0 s'arrête en effet à 119,45. Le mouvement est le même sur les rentes étrangères. On reste à 87,80 sur l'Italien et à 76,90 sur le Florin d'or 4 0/0 d'Autriche.

Les considérations d'ordre politique qui ont agi sur la Bourse ne pouvaient avoir aucune influence sur nos valeurs de crédit, aussi les titres de ce groupe sont-ils en général bien tenus. La Banque d'escompte fait preuve d'une fermeté remarquable au-dessus de 810. Cette Société procède au paiement du complément de son dividende pour l'exercice 1879. Elle va très-prochainement proposer aux capitaux de France et d'Angleterre une opération de premier ordre, l'emprunt indien ou emprunt roupie dont elle est adjudicataire.

La Banque hypothécaire conserve les mêmes cours. La radiation à la cote officielle des anciennes obligations 5 0/0 du Crédit foncier vient de donner plus d'activité aux achats des obligations 4 0/0 de la Banque. Ces titres sont créés en représentation de prêts à long terme sur première hypothèque.

La Société générale française de crédit ne s'éloigne pas du cours de 730. La situation de cette affaire mérite à tous égards des prix bien supérieurs, car le dividende, pour l'exercice de 1879, a été de 100 fr. par action.

On traite le Crédit lyonnais à 960, la Banque franco-égyptienne à 680 et le Crédit mobilier aux environs de 640. Les projets de fusion entre les deux Sociétés viennent d'être ajournés. On dit qu'ils seront repris ultérieurement sur nouvelles bases.

La Banque française et italienne a une tenue excellente. On s'occupe beaucoup de la création récente de la Banque de dépôts et d'amortissement qui fonctionne depuis le 1^{er} juillet. Cette Société est appelée au même avenir que le Crédit industriel et la Société de dépôts et de comptes-courants. C'est pour les acheteurs des cours actuels la certitude d'un bénéfice prochain de 150 fr. au minimum.

La Banque parisienne est affectée par des ventes suivies. La Rente foncière parisienne ne parvient à occuper aucune place sur notre marché.

On négocie la Foncière austro-hongroise à 310 et la Fondiaria-Incendie à 635.

La Fondiaria-Vie fait concevoir justement les plus brillantes espérances d'avenir.

Les actions nouvelles de la Société générale d'assurances se sont rapidement classées dans les portefeuilles.

Théâtre de Saumur.

Troupe de M. SAINT-GERMAIN. — Administrateur : M. H. DE LANGLAY.

Jeu 8 juillet 1880.

Une SEULE REPRÉSENTATION CHOISIE

Donnée par

M. SAINT-GERMAIN

Avec le concours de

M^{me} PRIOLEAU, du Gymnase ; M. AMAURY, de l'Odéon ; M^{lle} RIEL, du Vaudeville ; M. STRINTZ, du théâtre impérial de St-Petersbourg ; M^{lle} H. BILHAUT, de l'Odéon ; M. DESROCHES, du Vaudeville.

L'AMIRAL

Comédie nouvelle en 3 actes, de M. Jacques NORMAND.

Représentée pour la première fois à Paris sur le théâtre du Gymnase le 13 avril 1880.

M. SAINT-GERMAIN remplira le rôle du capitaine Marius, qu'il a créé ; M^{me} PRIOLEAU celui de M^{me} Van der Beek, qu'elle a également créé.

LE PETIT FILS

Comédie en 1 acte, par Bayard et Varner.

M. SAINT-GERMAIN remplira le rôle de Théodore Darmantières, qu'il a créé au Vaudeville.

INTERMÈDES. — *Ce que dit le Public* (Victor Hugo) ; *L'Épingle sur la Manche* (G. Nadaud), poésies dites par M. SAINT-GERMAIN à la salle des Fêtes du Trocadéro. — *Un Jeune Homme* (V. Revel), par M^{lle} RIEL. — *Le Prince indien* (G. Nadaud), par M. AMAURY.

Les Deux Désespérés, comédie nouvelle en 1 acte, de MM. Ch. Narrey et Abraham Dreyfus, jouée par M^{lle} H. Bilhaut et M. Strintz.

ORDRE : 1. Les Deux Désespérés ; 2. L'Amiral ; 3. Intermèdes ; 4. Le Petit Fils.

MUSÉE DES FAMILLES

41, rue Saint-Roch, — Paris.

Prix de l'abonnement d'un an. — Paris : 7 fr. Départements : 8 fr. 50.

SOMMAIRE DES MATIÈRES DE JUILLET 1880.

Beaux-Arts. — Le Salon de 1880.

Récits historiques. — Le Serment de la Veuve, par Raoul de Navery.

La Science en famille. — Innocent ou Coupable.

Voyages et Fantaisies. — Mémoires d'un mandarin, par E. Muller.

Nouvelles. — Page et Perroquet, par Étienne Marcel.

Chronique. — Histoire du mois, par A. de Ville-neuve.

Illustrations. — La veuve de Renouf. — L'Ordalie.

— Le Secret de la Veuve. — Mengli et son père.

— Les Funérailles. — Les grains de Sésame. — Le Naufragé. — Les incartades de Jaquot.

— Gaston pardonné. — Monument funéraire de Corot à Ville-d'Avray.

— Mercure de France. — Théâtres.

FABRIQUE

DRAPEAUX

TROPHÉES, ORIFLAMMES

Rue Saint-Aignan, N^o 4,

ANGERS

CREDIT FONCIER DE FRANCE
DEUXIEME EMPRUNT COMMUNAL
de 500 millions
EN OBLIGATIONS DE 500 FR. 3 0/0
Avec Lots

Entièrement conformes au type des Obligations communales émises le 5 août 1879.

Les titres consistent en Obligations de 500 francs 3 0/0, remboursables en 60 ans, ayant droit à 6 tirages annuels de lots les 5 février, 5 avril, 5 juin, 5 août, 5 octobre, 5 décembre. Chaque tirage comporte :

1 obligation remboursée par	100.000 fr.
1 obligation remboursée par	25.000 »
6 obligations remboursées par 5,000 francs, soit	30.000 »
48 obligations remboursées par 1,000 francs, soit	45.000 »

Ce qui fait 53 lots par tirage, pour 200.000 fr. et 318 lots par an pour 1.200.000 fr.

Le 2^e tirage a eu lieu le 5 juin 1880.
 Le 3^e tirage aura lieu le 5 août 1880.

Les intérêts des Obligations sont payables les 1^{er} mars et 1^{er} septembre, à Paris, au Crédit Foncier, et, dans les départements, dans toutes les Recettes des Finances.

Les titres sont délivrés sous forme d'Obligations définitives, au fur et à mesure des demandes et

moynnant le paiement immédiat de la totalité du prix d'émission, fixé à 485 francs.

Les demandes sont reçues :

A PARIS : au Crédit Foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, 19 ;
 DANS LES DÉPARTEMENTS : chez MM. les Trésoriers-Payeurs généraux et les Receveurs particuliers des Finances.

CREDIT HYPOTHECAIRE (20^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
 rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement,

anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castletuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N^o 63,476 : M. le curé Compere, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N^o 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalésière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angouisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalésière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N^o 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalésière. LÉON PRYCLET, instituteur à Cheysoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine.

cines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr. 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 23 fr. — La Revalésière, chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, plus agité. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, Common, 23, rue Saint-Jean. — Dépôt à Brason, successeur de TEXIER, J. Russon, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^{ie} (limitée) 8, rue Castiglione, Paris.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	A POITIERS	A ANGERS
6 h. 34 matin.	10 h. 30 matin.	11 h. 45 matin.	12 h. 45 matin.
8 15 —	11 15 —	1 15 —	2 15 —
11 25 —	7 40 soir.	4 51 —	5 51 —
1 17 soir.	4 51 —	11 48 —	12 48 —
4 55 —	11 48 —		
7 50 —			

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE POITIERS	A MONTRÉUIL	A SAUMUR	A ANGERS
5 h. 50 matin.	9 h. 1 matin.	9 h. 55 matin.	10 h. 55 matin.
8 35 —	5 17 soir.	6 30 —	7 30 —
12 14 soir.	3 50 —	4 20 —	5 20 —
6 45 —	10 47 —	11 20 —	12 20 —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 5 JUILLET 1880.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	85 15	»	35	Crédit Foncier colonial	420	»	»	C. gén. Transatlantique	640	»	2 50
3 % amortissable	87	»	20	Crédit Foncier, act. 400 fr.	1277 50	22	50	Canal de Suez	1112 50	37	50
4 1/2 %	116	1	»	Obligations foncières 1877	363	»	2	Société autrichienne	621 25	2	50
5 %	119 40	»	50	Obligations communales 1879	478	»	4				
Obligations du Trésor	324	»	»	Obligat. foncières 1879 3 %	476 50	»	50	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor nouvelles	509	1	»	Soc. de Crédit ind. et comm.	725	»	»	Est	386 50	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	236	»	»	Crédit mobilier	635	5	»	Midi	386 50	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	515	3	»	Crédit Foncier d'Autriche	770	»	»	Nord	391 75	»	»
— 1865 4 %	531	»	»	Est	755	2	50	Orléans	390	»	»
— 1869 3 %	410	»	50	Paris-Lyon-Méditerranée	1352 50	12	50	Ouest	389 50	»	»
— 1871 3 %	402	1	»	Midi	1080	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	388	»	»
— 1875 4 %	520	2	»	Nord	1640	20	»	Paris (Grande-Ceinture)	389 50	»	»
— 1876 4 %	519	1	»	Orléans	1215	10	»	Paris-Bourbonnais	388	»	»
Banque de France	3400	»	10	Ouest	805	5	»	Canal de Suez	575	»	»
Comptoir d'escompte	975	»	»	Compagnie parisienne du Gaz	1330	10	»				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin	express-poste.
6 — 45 —	(s'arrête à Angers).
8 — 56 —	omnibus-midi.
1 — 25 —	soir.
3 — 32 —	express.
7 — 15 —	omnibus.
10 — 37 —	(s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin	direct-midi.
8 — 21 —	omnibus.
9 — 40 —	express.
12 — 40 —	soir, omnibus-midi.
4 — 44 —	soir, omnibus-midi.
10 — 28 —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etude de M^e E. CHAMBELLAN, avocat, ancien arbitre au tribunal de commerce de la Seine, agréé près le tribunal de commerce de Tours, successeur de M^{rs} LAURENT et PLES-SIX; 2, rue Bancheau.

A VENDRE

A l'amiable et pour entrer en jouissance de suite,
UN FONDS DE COMMERCE DE FLEURS, MODES
 Et de quelques articles de DEUIL,

Comprenant la clientèle, le matériel et les marchandises.
 Ce fonds est situé dans le quartier le plus commerçant de la ville de Tours.

Cession du bail, tant pour l'exercice du commerce que pour l'habitation personnelle.
 Durée de ce bail : six, neuf ou douze années, au choix du preneur.
 Facilités de paiement.
 S'adresser audit M^e E. CHAMBELLAN.

Etude de M^e HERBAULT, notaire à Saint-Léger, canton des Trois-Moultiers (Vienne).

A VENDRE

A L'AMIABLE,
CHARMANTE PROPRIÉTÉ EN ANJOU,
 Comprenant : maison de maître, jardins anglais et potager, cours d'eau avec moulin et prairie; le tout d'une contenance de 3 hectares 59 ares 50 centiares.
 S'adresser audit M^e HERBAULT.

A LOUER

PRÉSENTMENT
BELLE MAISON BOURGEOISE
 Avec cour, remise, écurie et jardin,
 Située rue Beaurépaire, n^o 25.
 S'adresser à M. LORRAIN-BOUCHE-REAU, 20, rue Saint-Jean, ou à M^e MÉRIGAS, notaire. (103)

Commune de La Breille.

ADJUDICATION DE TRAVAUX

Restauration de la Maison d'École.

Le Maire de la commune de La Breille prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de La Breille, le dimanche 11 juillet 1880, à une heure après midi, à l'adjudication des travaux pour la restauration de la Maison d'École.

Les devis s'élèvent à la somme de 4,688 fr. 06 c., non compris les honoraires de l'architecte.

Les cahiers des charges et devis sont déposés à La Breille, à la Mairie, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté, et chez M. Roffay, architecte, rue d'Alsace.

A VENDRE

UN GREFFE DE JUSTICE DE PAIX
 S'adresser au bureau du journal.

MAISON A LOUER

PRÉSENTMENT,
 Rue du Marché-Noir, n^o 14,
 Composée de :
 Cinq chambres à coucher, salon, salle à manger, cuisine et jardin.
 S'adresser à M. NANCEUX, quai de Limoges, n^o 66, à Saumur. (289)

A VENDRE

UN PETIT PHAËTON à deux rotondes à balustres, sans capote, ayant très-peu servi.
 S'adresser chez MM. FLORISSON, carrossiers, rue d'Orléans, ou à M. GOUZÉ-MARTIN, ancien boulanger, propriétaire à Bagnoux. (404)

UN MÉNAGE demande une place : le mari comme jardinier, la femme pour le service de la basse-cour.
 S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UNE BONNE PAIRE DE MEUBLES
 De 1 mètre 70 cent.
 Bluterie, tournants et virants d'un moulin à cavier.
 S'adresser à M. Félix DAVY, rue des Moulins, à Saumur. (252)

A VENDRE

Pour cause de départ.
 GRANDE QUANTITÉ
DE VINS VIEUX
 De Varrains et de Chinon.
 S'adresser à M. GRASSET, Grande-Rue, n^o 23.

50 FR. DE COUVERTURE suffisent pour faire des opérations de Bourse.

SEULE MAISON envoyant tous les jours franco une dépêche gratuite donnant le compte-rendu et les cours de la Bourse du jour.

DÉPÊCHE PARISIENNE
 8, Place de la Bourse, 8, PARIS. (283)

MAISON GUENAUT

Rue du Port-Cigongue, 2, SAUMUR.
VINS BLANCS ET ROUGES
 Du pays et du Midi, à des conditions très-avantageuses.

ON DEMANDE UN JEUNE HOMME de 14 à 15 ans pour apprendre le commerce.
 S'adresser au bureau du journal.

M. GILBERT-FAUVEL, de Beau-lieu, demande un apprenti.

INCONTINENCE D'URINE

DES ENFANTS.
 Guérison par le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteauroux.
 Traitement gratuit pour les pauvres.

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1872; Londres, 1862; Paris, 1855, 1867, 1878, etc.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.
 Seul dépôt à Saumur, chez M^{rs} V. Lardeux, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches.
 M^{rs} V. LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.

M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un clerc.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Paraissant tous les samedis
 AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES
 5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage. Une jurisprudence rurale. Des recettes hygiéniques et d'économie domestique. Ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.
 Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

JOURNAL D'AFFICHES

5^e ANNÉE DE L'OUEST 5^e ANNÉE
 PARAISSANT LE DIMANCHE
 Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.

Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.
 ADMINISTRATION : Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

UN MÉNAGE demande un emploi pour travail de toute espèce.
 S'adresser au bureau du journal.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ
 Le 43^e volume de cette riche collection vient de paraître. Nous rappelons à nos lecteurs que tous les grands écrivains contemporains ont apporté leur concours au Journal du Dimanche, qui depuis vingt-six ans tient toujours le premier rang parmi les publications illustrées.
 Un N^o par semaine, 10 c., avec 16 pages de texte in-4^e et un morceau de musique.

PARIS : 10 centimes le numéro.
 DÉPARTEMENTS : 14 centimes le numéro.
 ABONNEMENTS :
 PARIS : 1 An, 6 fr.; 6 Mois, 3 fr.
 DÉPARTEMENTS : 1 An, 8 fr.; 6 Mois, 4 fr.
 POUR L'UNION POSTALE : 1 An, 8 fr. 50.
 Le volume broché, Paris, 3 fr.
 Départements, 4 fr.

ADMINISTRATION : Paris, place Saint-André-des-Arts, 11.
 NOTA : On s'abonne en envoyant un mandat de poste.

Saumur, imprimerie P. GODET.